

Ministère des solidarités et de la santé

**Arrêté du 10 juin 2021**

**fixant la composition de la commission de sélection pour l'accès par la voie du détachement au corps des attachés d'administration de l'État pour les ministères chargés des affaires sociales en faveur des fonctionnaires en situation de handicap au titre de l'année 2021**

Le ministre des solidarités et de la santé,

Vu la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique, notamment son article 93,

Vu le décret n°2020-569 du 13 mai 2020 fixant pour une période limitée les modalités dérogatoires d'accès par la voie du détachement à un corps ou cadre d'emplois de niveau supérieur ou de catégorie supérieure instituées en faveur des fonctionnaires bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement,

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

La composition de la commission de sélection est fixée comme suit :

- Monsieur David BRESSOT, attaché hors classe d'administration de l'Etat, chef de projet au département égalité professionnelle, diversité et inclusion à la Direction des ressources humaines, président du jury ;
- Madame Nathalie LAFITTE, attachée d'administration de l'Etat, adjointe à la cheffe de bureau des achats, du contrôle interne et des finances à la Direction des ressources humaines ;
- Monsieur Gilles PEREIRA, attaché d'administration de l'Etat, chef de la mission accidents, maladies et instances médicales à la Direction des ressources humaines.

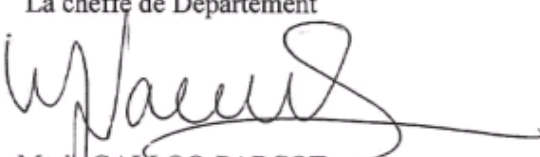
**Article 2**

Ce recrutement est classé dans le groupe 1 pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

**Article 3**

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 10 juin 2021,

La cheffe de Département  
  
Marie GALLOO-PARCOT